



Commune de Vuiteboeuf

Règles et rappels de bonnes mœurs et de bon voisinage

La Municipalité rappelle à ses habitants pour la bonne marche du village, les rappels usuels de bon voisinage (*selon thèmes principaux ; liste non exhaustive*)

«(Empêcher les aboiements intempestifs des chiens, musique forte et bruit envers les voisins directs réduits dès 22h00 par respect de la tranquillité d'autrui, parking sauvage interdit, utilisation sacs taxés, dépôt de déchets sauvages interdit, haies et végétation à tailler selon les règles habituelles) ... »

La Municipalité est sensible à ce que la Commune de Vuiteboeuf reste un lieu où il fait bon vivre et, ces quelques gestes aident à la bonne entente et ambiance villageoise.

Merci à tous pour votre attention et pour votre collaboration.

La Municipalité
